

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00

Annonces 01.40.58.77.56

Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 723 - page 46

44 - Loire-Atlantique

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire.

ASSOCIATION DE CAPOEIRA ANGOLA BREIZH ILIENNE.

Objet : développer et contrôler la pratique par ses membres de la CAPOEIRA sous toutes ses formes (expression corporelle, lutte, danse, chant et pratique d'instruments divers) ; permettre à ses membres de pratiquer un loisir sportif et éducatif par l'apprentissage des activités liées à ce sport spécifique, au travail sur la langue portugaise, au développement et à la découverte de la culture brésilienne, au respect des autres et de la discipline, au travail de groupe et sur l'individu, au bien-être et à l'ouverture d'esprit indispensable à la construction du lien social ; accorder la possibilité à tous ses adhérents de participer à des stages tant en interne qu'à l'extérieur, dès lors qu'ils sont en rapport avec le monde de la Capoeira et ont été décidés, au préalable, par le Conseil d'administration ; accorder la possibilité à tout adhérent qui souhaiterait acquérir tout instrument ou matériel pédagogique nécessaires à la pratique de son activité une intermédiation éventuelle dès lors qu'elle ne poursuit pas un but lucratif.

Siège social : Maison des Associations, rue de Lorraine, 44210 Pornic.

Date de la déclaration : 27 octobre 2016.